

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 7 juillet 1980

La séance est ouverte à 2 heures.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1405)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LA TAXE À L'EXPORTATION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE—LA POSITION DU GOUVERNEMENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stan Darling (Parry Sound-Muskoka): Madame le Président, on lit dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a annoncé au cours du week-end à Winnipeg, au congrès d'orientation politique du parti libéral, que son gouvernement envisage sérieusement d'imposer une taxe sur l'exportation aux États-Unis des surplus d'énergie électrique.

Il est évident que l'imposition d'une telle taxe toucherait au premier chef l'Ontario et le Québec. Je propose donc, appuyé par le député de Prince Edward-Hastings (M. Ellis):

Que le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources fasse une déclaration à l'appel des motions pour énoncer la position du gouvernement quant à la possibilité d'imposer une telle taxe.

Mme le Président: Pour présenter une motion de ce genre, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LE CONGRÈS DU PARTI LIBÉRAL

L'ÉVÈNEMENT TRAGIQUE SURVENU À WINNIPEG—ON DEMANDE D'ADRESSER DES CONDOLÉANCES À LA FAMILLE ÉPROUVÉE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Robert Gourd (Argenteuil): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et pressante, suite à l'événement tragique survenu hier après-midi à Winnipeg, et, je propose, appuyé par mon collègue l'honorable député de Vaudreuil (M. Herbert):

Que des vœux de sympathie et condoléances soient adressés par cette Chambre à la famille éprouvée.

Mme le Président: Une telle motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

[Traduction]

L'ÉNERGIE

DEMANDE D'UNE DÉCLARATION SUR LA POSSIBILITÉ D'IMPOSER UNE TAXE À L'EXPORTATION—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité.

Au cours de la fin de semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) a déclaré que le gouvernement libéral envisageait d'imposer une taxe à l'exportation sur toutes les sources d'énergie, y compris le gaz naturel. Comme cette mesure est manifestement une nouvelle tentative du gouvernement pour taxer le secteur de l'énergie et lui faire payer ses dépenses folles et irréflechies et qu'une taxe à l'exportation sur les sources d'énergie aurait des répercussions d'une grande portée non seulement sur les relations entre les gouvernements fédéral et provinciaux mais aussi sur les relations entre le Canada et les États-Unis, du fait, par exemple, qu'une bonne part de l'électricité utilisée en Ontario est produite par le charbon de Pennsylvanie, je propose, appuyé par le député de Red Deer (M. Towers):

Que, puisque le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources n'a aucune idée des problèmes et de la dissension que cette proposition risque de créer, la Chambre demande au ministre de faire une déclaration à l'appel des motions, afin de nous faire mieux comprendre à quel point les répercussions de cette mesure lui échappent et de nous expliquer si cette mesure correspond à l'idée que le gouvernement libéral se fait du partage, sur le plan de l'énergie, entre les régions et son gouvernement dépensier.

Mme le Président: Une motion de cette nature ne peut être présentée sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES SPORTS

L'INSTITUTION D'UN GROUPE DE RÉVISION CHARGÉ D'EXAMINER LA CONDITION PHYSIQUE DES BOXEURS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et d'une pressante nécessité, dont j'ai discuté avec des représentants des deux autres partis, afin de proposer une motion qu'on jugera, je l'espère, tout à fait dénuée d'esprit de parti.